

« Préserver nos Enfants tout en leur offrant un nouvel accès aux Connaissances : plus qu'un Engagement, un Devoir. »

La Charte Confiance « Internet à l'école » définit des règles fondamentales concernant le développement et l'exploitation de sites et portails Internet pour un usage en milieu scolaire.

La Charte Confiance garantit aux enfants, élèves, enseignants et parents le respect de ces règles.

I. QUALITE DES CONTENUS

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à réaliser l'ensemble de ses prestations selon les meilleurs critères de qualité et de mises à jour pour le type d'informations fournies en application des présentes et plus généralement à assurer une qualité pédagogique optimale dans ses prestations;
- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer l'exactitude des Contenus Editoriaux fournis par lui en application de la présente Charte

II. ETHIQUE & DEONTOLOGIE

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à se conformer aux lois et règlements en vigueur en France et notamment concernant la protection des mineurs, la propriété intellectuelle, la confidentialité, l'informatique, les contenus éditoriaux, les libertés...
- à être particulièrement vigilant pour s'assurer que les contenus qu'il propose sont adaptés aux jeunes enfants et à ne diffuser aucun contenu à caractère sensible ou illicite notamment ceux relatifs à la pornographie, à la violence, au racisme, aux drogues, aux sectes, à la contrefaçon...
- ne pas permettre l'accès direct via un lien hypertexte à d'autres sites comportant un contenu pouvant ne pas être en accord avec les règles de la présente Charte.
- à toujours se comporter loyalement et notamment à informer le Comité directeur de toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution de ses engagements et qui risquerait d'avoir un impact sur le bon déroulement ou la qualité de ses prestations.

III. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- à mentionner sur son site : nom du Directeur de Publication, coordonnées du fournisseur de service.

IV. DECLARATION CNIL

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.)
- à faire figurer sur son site l'ensemble des textes et informations recommandées par la CNIL.

V. RESPECT DU DROIT D'AUTEUR

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à fournir des Contenus Editoriaux accompagnés de toutes les mentions qui devront y figurer, en vertu du droit d'auteur, du droit des marques et des conventions particulières conclues par lui avec les ayants droit et/ou ayants cause de l'auteur.

VI. DROITS DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à être le légitime titulaire des droits concédés.
- à concéder une licence non exclusive à titre gratuit des droits de reproduction et de représentation sur les contenus éditoriaux dans le cadre de la classe et du travail scolaire.

Il s'agit notamment de permettre :

- la consultation des contenus éditoriaux,
 - leur impression, dessin, photographie, numérisation,
 - leur enregistrement sur bande magnétique, disque dur ou tout autre espace de stockage,
 - leur intégration dans un exposé, une dissertation ou tout autre travail scolaire par un élève,
 - leur utilisation dans le cadre d'une préparation de cours par un enseignant,
 - leur diffusion via un vidéo-projecteur, ou tout autre matériel de projection,
 - leur réutilisation sur un site Internet scolaire,
- La durée de cette cession est limitée à l'année scolaire.

VII. NEUTRALITE RELIGIEUSE

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à conserver une neutralité religieuse dans les contenus éditoriaux qu'il propose sur son site.

VIII. NEUTRALITE POLITIQUE

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à conserver une neutralité politique dans les contenus éditoriaux qu'il propose sur son site.

IX. NEUTRALITE COMMERCIALE

LE PRESTATAIRE s'engage :

- à conserver une neutralité commerciale dans les contenus éditoriaux qu'il propose sur son site.
- à ne pas afficher de messages publicitaires.

X. AUTORISATION DE REFERENCEMENT

LE PRESTATAIRE :

- donne son accord pour qu'un lien hypertexte soit mis en place vers son site internet.
- donne son accord pour que les informations portant un astérisque dans le formulaire de référencement soient reprises sous forme d'une fiche signalétique à l'usage des utilisateurs.